

AVIS PUBLIC



EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, qu'à la séance régulière du conseil municipal qui sera tenue le 12 novembre 2024 à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Saint-Donat, situé au 490 de la rue Principale, une demande de dérogation mineure concernant la propriété constituée du lot 6 587 587, du cadastre du Québec, située sur la rue Principale, sera présentée.

La demande de dérogation mineure numéro 2024-0058, présentée par Xavier Broz, représentant de 10 598 577 Canada Inc., est à l'effet de permettre la dérogation suivante, visant la largeur d'un lot projeté :

Norme : Aux termes du Règlement de zonage numéro 15-924, à la grille des usages et normes applicables à la zone UR-H4, la dimension minimale d'un lot mesuré sur la ligne avant est fixée à 40 m ;

Dérogation demandée : permettre que la ligne avant du lot 1 projeté ait une longueur de 4,85 mètres ;

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Donat, ce 25 octobre 2024

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mickaël Tuilier', is written over a horizontal line.

Signé : Mickaël Tuilier
Mickaël Tuilier,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Matthieu Renaud, directeur général de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 25 octobre 2024, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne
ce certificat le 25 octobre 2024

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mickaël Tuilier', is written over a horizontal line.

Mickaël Tuilier, directeur général et greffier-trésorier